

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2011

---

MODIFICATION DE LA LOI N° 2009-879  
PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 3293)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 238 Rect.

présenté par  
Mme Boyer

-----  
**ARTICLE 25**

I. – À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« loi n°        du        modifiant certaines dispositions de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires »

les mots :

« présente loi ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 13, substituer aux mots :

« loi n°        du        modifiant certaines dispositions de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires »

les mots :

« même loi ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.